

CONSEIL DE FACULTE DU 13 MARS 2025

COMPTE RENDU

Conseillers présents :

Christopher Hautbois, Bastien Berret, Anaïs Bohuon, Thomas Deroche, Yann Beudaert, Carole Castanier, Julie Etcheverry-Bournat, Anne Schmitt, Patricia Durand, Gaëlle Giraudier, Nicolas Morvan

Conseillers représentés :

François Cottin, Alain Hamaoui, Caroline Teulier

Excusée : Sébastien Kaiser

Invités :

Yann Imine , Nathalie Jacob-Righini, Nadine Petrilli, Christel Gutmann

Présentation en annexe 1

Christopher Hautbois fait part d'une demande de la Présidente du BDE STAPS Orsay qui souhaiterait assister au conseil de la faculté en tant qu'invitée permanente.

Il appartient aux membres du conseil de donner leur avis.

Il est rappelé que le conseil, par ses statuts, est composé de 3 représentants des usagers élus avec 3 suppléants.

Par ailleurs, il existe plusieurs associations étudiantes STAPS. Répondre favorablement à cette demande signifierait que tous les présidents des associations pourraient également devenir invités permanents.

Après échanges avec les membres du Conseil, la demande est rejetée à la majorité (1 abstention – 2 pour – 11 contre)

1/ Approbation du CR du Conseil du 14 janvier (Annexe 2)

Le compte rendu de la séance du 14 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées

2/ Retour dialogue budgétaire du 12 mars (Annexe 3)

Christopher H. explique qu'une rencontre est organisée tous les ans entre la Faculté des Sciences du Sport et l'équipe de la présidence.

Cette année, une première rencontre a eu lieu cet automne sur les volets ressources humaines, politique et stratégique mais le volet budgétaire n'a pas pu être abordé dans le contexte lié à la cyberattaque.

Un dialogue budgétaire s'est tenu le 12 mars dernier pour aborder ce point.

Les besoins financiers de la composante sont remontés à la présidence et feront l'objet d'un arbitrage dans les prochaines semaines.

Le VP finance de l'université a rappelé le contexte difficile de l'université (budget en négatif). Le message adressé aux composantes est :

- Pas de surbudgétisation
- Vigilance sur les HCC et sur la masse salariale en général.

Christopher H. a rappelé l'effort fourni à la précédente accréditation pour diminuer de façon conséquente ces HCC, qui par ailleurs sont structurelles. Il a également rappelé le taux d'encadrement de 1/30 de la F2S qui est sous-dotée au regard du taux d'encadrement des autres composantes.

Le solde budgétaire en 2025 (avant dotation exceptionnelle) reste négatif mais inférieur à 2024.

Des ajustements des dépenses doivent encore être effectués à la baisse.

Il a également été demandé une prise en charge par l'université des droits d'inscription des collègues enseignants et enseignants-chercheurs titulaires de la F2S qui s'engagent dans des projets de formation continue (HDR, thèse, Master MEEF 4).

Il a été rappelé par Isabelle Demachy qu'une délibération récente permet une prise en charge par l'université des frais d'inscription pour un MCF qui s'engage dans une HDR, dans le cadre de la formation continue.

Il est demandé si ce principe peut être étendu à l'ensemble des frais d'inscription de formation continue des enseignants d'EPS qui souhaitent s'engager dans un projet doctoral et plus ponctuellement, aux enseignants titulaires qui s'engagent dans un projet de Master MEEF 4 de formation des formateurs d'enseignement.

La demande a été bien reçue. Le principe pour la HDR pourrait être étendu à l'évolution des compétences de façon plus générale, sous réserve de vérifications et de possibilité d'extension de la délibération le cas échéant.

Carole Castanier s'interroge sur la possibilité d'obtenir des décharges de service au niveau HDR et en Master MEEF 4 comme appliquées pour les thèses.

Il n'y a pas d'élément de réponse pour le moment.

Sur le Centre Financier (CF) technique et logistique, il a été ré-exprimé le besoin de rénover le hall du bâtiment 335, la nécessité de rénover le gymnase C et la piste d'athlétisme devant le bâtiment 335.

Sur le CF masse salariale, il a été rappelé le gel de 3 postes en 2017-2018 dont 2 PRAG.

Aussi, il est demandé prioritairement le dégel du poste SUAPS pour accompagner le développement de la politique sportive universitaire.

Des postes d'ATER ont été demandés en lien avec les départs à la retraite en octobre 2025 de 2 enseignants chercheurs (en attendant le recrutement sur la campagne 2026).

Le renouvellement du contrat de Thibault Nilles sur le poste de Michel Desbordes en détachement a été demandé.

Il a également été redemandé de financer en paie état le poste occupé par Bénédicte Mouliade en charge des plannings actuellement financé sur ressources propres de la F2S (en lien avec un arrêt maladie de plus de 3 ans).

3/ Renouvellement DU TOP (Annexe 4)

Christopher H. informe les membres du conseil que les projets de DU présentés lors du conseil du 13 novembre 2024 ont reçu des avis favorables lors du dernier collège Masters. Reste la validation en CFVU à la fin du mois de mars 2025.

Thomas Deroche rappelle que le DU TOP vise à apporter des connaissances et des compétences dans le domaine de la préparation mentale et des techniques d'optimisation du potentiel de publics sportifs et/ou employés dans des organisations professionnelles. Peu de changement sur la nouvelle accréditation hormis un léger rééquilibrage du contenu universitaire.

Après échanges avec les membres du Conseil, le renouvellement est approuvé à l'unanimité

4/ Renouvellement DU SSEP (Annexe 5)

Julie Etcheverry explique que le DU SSEP s'adresse à des étudiants qui ont déjà validé le M2 SSEP dans le cadre de leur parcours mais qui ont échoué au concours de l'agrégation externe d'EPS. Ce DU leur permet de pouvoir retenter leur chance tout en restant accompagné.

Après échanges avec les membres du Conseil, le renouvellement est approuvé à l'unanimité

5/ Consultation sortie du statut d'établissement public expérimental (Annexes 6)

Christopher H. rappelle que l'Université Paris-Saclay est un Etablissement Public Expérimental et qu'une réflexion a été engagée par la gouvernance depuis 2 ans sur la « sortie de l'expérimentation » puisque le statut d'EPE doit être transitoire.

Cela doit aboutir à passer sous le statut juridique de « Grand Etablissement ».

Le Président de l'Université a souhaité, comme il s'y était engagé durant sa campagne, mener une consultation de toutes les communautés.

Dans ce cadre, la composante a reçu la trame d'un document « Sortie de l'expérimentation et projet d'établissement : consultation des composantes, établissements-composantes et UMA » qui a été transmis aux membres du conseil.

Il a été décidé par le bureau de direction de mettre cette trame à la discussion de façon à ce que le conseil, en tant qu'instance représentative des personnels, se prononce.

Il est proposé de partir du document et de discuter et amender tous les points qui sont jugés nécessaires. L'objectif est d'établir une version finale qui sera mise au vote et remontée à la Présidence.

Thomas D. propose dans la partie « Référence 1. Stratégie », au regard de l'idée de construire un grand établissement, de mettre en avant la façon dont la F2S travaille avec les autres composantes et établissements dans le périmètre formation ou recherche, la façon dont elle s'organise en tant que coordinatrice de 2 Graduates Schools.

Yann Beudaert propose des éléments qui pourraient être ajoutés dans certaines parties :

- Dans la partie « Référence 2. Gouvernance », il est proposé d'ajouter : *« les périmètres de gouvernance et la clarté des missions et de l'utilisation des moyens des GS, de l'EUPC et de la composante F2S sont encore flous pour un fonctionnement opérationnel.*

La F2S s'inquiète aujourd'hui de la représentativité de sa communauté au sein des Conseils qui déterminent la stratégie du Grand Etablissement à venir et notamment et le CA. En effet, le fait que UVSQ, UEVE et les Ecoles conservent leurs PMJ diminue le poids relatif des différentes composantes de l'UPSaclay (périmètre employeur, ex-PSud). Tous les membres du Conseil d'Administration voient et participent aux votes des budgets, des formations, des campagnes d'emploi, des outils des services centraux qui concernent la F2S sans que nous ayons un droit de regard sur leurs fonctionnements et sans que nous ayons une marge d'autonomie efficace sur ces points. Se pose enfin la question de la bonne expression du dialogue social au sein des composantes (présence d'élus représentants des personnels au sein des Conseils, des dialogues budgétaires, etc.)»

- Dans la partie « Référence 1. Stratégie », il est proposé de préciser au niveau des infrastructures : *« dont la majorité nécessite une profonde rénovation ».*

Après échanges avec les membres du Conseil, la version finalisée est approuvée à l'unanimité

6/ Aménagement LDD2 pour diplomation du DEUG STAPS (Annexe 7)

Julie E. explique qu'il s'agit de moduler le stage en LDD2.

Concrètement, une commission dédiée statuerait chaque année, au cas par cas, sur un niveau d'engagement suffisant dans le domaine de l'intervention, via le stage de 50h en LDD2 plus une expérience professionnelle ou d'intervention similaire permettant de prétendre à une carte professionnelle.

Pour ceux qui ne souhaitent pas obtenir cette carte professionnelle, le stage de LDD2 pourrait être allégé.

Proposition : 30 heures de stage (allégé de 20h) et un rapport de stage qui mettrait en évidence l'utilisation d'un outil ou matériel spécifique dans l'Apsa de la spécialité.

Après échanges avec les membres du Conseil, l'aménagement proposé est voté à la majorité (2 abstentions)

7/ Offre de formation mentions de master

Julie E explique qu'il s'agit uniquement de voter la reconduction de la mention dans l'offre de formation sachant que les fiches des mentions sont parties dans le processus de la nouvelle accréditation.

Il est proposé de reconduire l'offre de formation des mentions IEAP, MS, EOPS, APA-S, STAPS et MEEF.

Après échanges avec les membres du Conseil, les reconductions sont approuvées à l'unanimité

8/ Offre de formation mentions de licence

Julie E. explique qu'il s'agit également de voter la reconduction des mentions de licence et LDD.

Il est proposé de reconduire l'offre de formation des mentions Activité Physique Adapté-Santé, Education et Motricité, Entraînement Sportif, Management du sport, Licence Professionnelle « Métiers de la forme » et STAPS, Sciences pour l'Ingénieur (LDD).

Après échanges avec les membres du Conseil, les reconductions sont approuvées à l'unanimité

9/ Offre de formation licence professeur des écoles (Annexe 8 et 9)

Yann Imine rappelle qu'un CIP (Contrat Innovation Pédagogique) a été obtenu par des enseignants de la Faculté des Sciences d'Orsay et des enseignants de la Faculté des Sciences du Sport.

L'objectif de ce CIP est de proposer une 3^{ème} année de licence co-portée par les 2 composantes.

Historiquement, il existe une 3^e année de licence en Science qui s'appelle « Science éducation et médiation » et en STAPS, une 3^e année de licence « Education et motricité premier degré », toutes 2 en déshérence et manque de candidature.

L'objectif est de mutualiser les forces et de proposer une L3 commune.

Pour la F2S, cela ne changerait pas beaucoup en terme de spécificité puisque que les étudiants finiraient leur parcours par cette année et conserveraient une carte professionnelle et une licence Staps Education et Motricité premier degré leur permettant d'accéder à un emploi.

Pour les étudiants de Sciences, cette 3^e année leur ouvrirait de nouveaux débouchés.

Cela s'inscrit également dans un panorama plus large qui est celui de la réorganisation des concours et permettrait de mieux former au concours des écoles dans l'Académie de Versailles.

La logique actuelle s'organise en blocs de compétence travaillés avec un continuum en master Meef.

Compte tenu de l'hypothèse d'une ouverture du concours au printemps 2026, il est stratégiquement souhaité que la mise en œuvre de cette 3^{ème} année de licence se fasse pour la rentrée de septembre 2025.

Après échanges avec les membres du Conseil, cette proposition est approuvée à l'unanimité

10/ Convention en vue de subvention au BDE STAPS (Annexe 10)

Christopher H. rappelle que lors du conseil du 14 juin 2024, un vote de principe a été effectué concernant une demande de subvention de fonctionnement pour le BDE afin de prendre en charge les frais de formation des bénévoles participants aux projets de l'ANESTAPS.

Le BDE STAPS a transmis une demande formelle de subvention.

Il est proposé de mettre en place une convention entre la F2S et le BDE afin de leur verser une subvention de 2000€ pour l'année 2025, avec l'engagement de leur part que cet argent serve bien à des temps de formation.

Un rapport financier et un rapport moral devront être transmis aux membres du conseil pour justifier de la bonne utilisation de cette somme.

Après échanges avec les membres du Conseil, cette proposition est approuvée à l'unanimité

11/ Avenant convention subvention AS STAPS (Annexe 11)

Christopher H. informe les membres du conseil que, dans le cadre des restrictions budgétaires entre le 17 décembre 2024 et le 7 janvier 2025 (non vote du budget) et afin d'assurer la continuité des activités de l'AS STAPS déjà engagées (déplacement FFSU du 4 au 7 février 2025), la F2S a pris en charge les factures liées aux prestations de transport et d'hébergement pour un montant de 5164.33 euros.

Il y a lieu de déduire ce montant au 12 000€ de la subvention initiale à verser à l'AS STAPS telle que votée lors du conseil du 13 novembre dernier.

Un avenant à la convention a été mis en place.

La séance est levée à 16h30